

Association de préfiguration d'un conseil de presse (APCP)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Code déontologique et instance d'éthique de l'information

Editeurs et journalistes : au travail !

Après la tenue des Etats généraux de la presse écrite, la journée spéciale des Assises du journalisme mardi 20 janvier et le discours du président de la République vendredi 23 janvier, l'Association de préfiguration d'un conseil de presse (APCP) se félicite de ce que les questions d'éthique et de déontologie dans les médias, de droit du public à une information de qualité, ne soient plus des sujets tabous. Elle s'y emploie depuis sa création en novembre 2006.

En appuyant la recommandation des Etats généraux en faveur de l'inscription d'un code de déontologie dans la convention collective des journalistes, en laissant à la profession le soin de mener à bien cette réforme et de trouver un consensus pour la création d'une instance d'éthique de l'information, le président de la République encourage éditeurs et journalistes à prendre leur responsabilité.

Un premier consensus s'est dessiné mardi 20 janvier aux Assises du journalisme en faveur de la création d'une instance de médiation tripartite, comprenant des représentants du public. Cette instance pourrait rendre des avis et recommandations publics, mais ne prendrait pas de sanctions disciplinaires et opérerait en complémentarité avec la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels. Seule une telle instance peut assurer notamment l'efficacité d'un code professionnel en faveur de la qualité de l'information.

Le règlement en interne des conflits déontologiques ne peut plus suffire à restaurer la confiance dans les médias et les journalistes. Une instance de médiation est aujourd'hui une des conditions nécessaires pour restaurer la crédibilité de la profession. C'est bien à cette dernière de s'organiser pour offrir au public la garantie qu'elle veille avec attention et exigence à l'application de sa déontologie.

Il revient donc désormais aux partenaires sociaux (éditeurs et journalistes) de se saisir de ces deux questions – code et instance – et de poursuivre les discussions afin de trouver le chemin d'un consensus encore plus large. L'Association de préfiguration d'un conseil de presse soutiendra leurs efforts en proposant dans les semaines qui viennent de nouvelles initiatives.

Contacts APCP

Yves Agnès (président) 06 98 81 84 35 yves.agnes@noos.fr

Manola Gardez (secrétaire) 06 82 35 14 03 manolag@gmail.com